



## Invitation assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Par la présente,

Votre association est invitée à l'Assemblée Générale 2012 de la FédéGN, qui aura lieu le samedi 15 décembre 2012 à partir de 09H30 au

**Lycée La Peyrouse** av. Churchill, BP 22 24660 Coulounieix-Chamiers cedex

A cette occasion aura lieu une assemblée générale extraordinaire pour laquelle vous êtes également invité (modification des statuts).

L'assemblée générale se déroulera de 9H30 à 19H, mais les participants sont cordialement invités à être présents le week-end. Il est en effet possible d'arriver dès le vendredi soir et des ateliers auront lieu pendant la durée du week-end.

Les bilans moral et financier, le compte-rendu d'activité 2012 vous seront adressés courant novembre, ils seront envoyés par e-mail sur la liste membres et aux adresses mails communiquées lors de vos inscriptions. De ce fait, ils ne seront pas lus mais simplement rapidement évoqués à l'AG avant le vote des quitus. Si vous avez des questions relatives à ces documents, n'hésitez pas à les poser sur le forum de la FédéGN sur les espaces prévus à cet effet.

Conformément à l'article 17 des Statuts, seule une assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts. La décision de modification des statuts est prise à la majorité des 2/3 des membres adhérents présents ou représentés.

Afin d'alléger l'ordre du jour de l'AG, des modifications du règlement intérieur sont mises au vote par correspondance, le formulaire joint à la présente convocation doit être renvoyé avant l'assemblée générale. Pour chaque vote, vous pourrez vous exprimer pour ou contre la modification, ou vous abstenir. Une urne sera déposée sur le site de l'AG pour que les retardataires puissent déposer leur vote jusqu'à midi.

Une association ne pouvant pas être présente à l'assemblée est invitée à laisser une procuration à un autre membre quel que soit son statut. Une procuration donne tout pouvoir à la personne qui en bénéficie de voter selon ses désirs. Une même personne ne peut pas bénéficier de plus d'une procuration. Nous vous invitons à privilégier une association que vous connaissez plutôt que de laisser votre procuration à un membre du CA.

Afin que le quorum soit respecté et que l'Assemblée puisse délibérer, il est important que chaque association qui ne serait pas présente délivre une procuration. La liste des associations et personnes présentes à l'assemblée générale est disponible sur le forum de la FédéGN (<http://www.fedegn.org/tiki-index.php?page=forum>).

L'association sera représentée par son représentant principal, ou, à défaut, par un de ses représentants adjoints. Chaque association est invitée à adresser à la FédéGN la liste de ces représentants, signée par un membre du Bureau de l'association.

Cette année, sept postes au Conseil d'Administration sont vacants suite à l'expiration de quatre mandats et à la démission de trois administrateurs. Si vous êtes personnellement intéressé, vous devez être présenté par une association membre. Nous vous invitons à vous présenter sur le forum de la FédéGN (<http://www.fedegn.org/tiki-index.php?page=forum>).

**Pour vous inscrire en ligne à cette assemblée générale, vous pouvez vous rendre à cette adresse :**

<http://www.weezevent.com/ag-2012-fedegn>